

Motorisation performante



Primes économies d'énergie pour **l'installation d'équipements de motorisation performante** pour les bâtiments (locaux du secteur tertiaire et industriel). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à sei-reunion-mde-b2b@edf.fr.

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Mise en place d'un moteur asynchrone haut rendement de classe IE4 Super Premium (puissance inférieure à 375 kW)	Pas de prime	100 € /kW
Mise en place d'un moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à reluctance (puissance inférieure ou égale à 1 MW)	Pas de prime	100 € /kW
Mise en place d'un système moto-régulé neuf sur une installation fixe existante ou neuve de pompage, de ventilation, de production de froid par compression mécanique ou de compression d'air de puissance nominale inférieure à 1 MW	150 € /kW	150 € /kW
Mise en place d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur asynchrone existant ou dépourvu de ce système, ou neuf de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW	150 € /kW	185 € /kW